

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 70003

Numéro SIREN : 317 662 013

Nom ou dénomination : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 916

BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS

SARL au capital de 261.920 euros

Rue de la Blanchisserie

02150 SISSONNE

317 662 013 RCS SAINT-QUENTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport du 25 mars 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'assemblée de la société BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale à la date du présent rapport, montrent les principaux éléments suivants :

Les produits d'exploitation se limitent aux loyers facturés à la filiale 4REV, lesquels sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, le bail commercial ayant fait l'objet d'un avenant en 2023 pour porter le loyer mensuel à 4,5 K€HT.

Les charges d'exploitation sont peu significatives, les immobilisations étant déjà totalement amorties.

Le résultat d'exploitation ressort à 40 K€ contre 1 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est peu significatif et le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 31 K€.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 72 K€ contre 14 K€ pour l'exercice 2022.

L'actif immobilisé est essentiellement constitué de constructions totalement amorties et des participations dans 2 sociétés. Les titres des sociétés filiales figurent à l'actif pour un montant de 1.032 K€ non déprécié, dont la société 4REV pour 1.028 K€. Cette société présente des capitaux propres de 1.558 K€ à la clôture du 31 décembre 2023.

L'actif circulant est peu significatif ; la trésorerie est de 43 K€.

Les capitaux propres à la clôture sont de 1.130 K€ pour un capital de 262 K€.

La société n'a pas d'emprunt ; les dettes envers les associés s'élèvent à 58 K€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture de l'exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023 est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

LAON, le 25 mars 2024

Le commissaire aux comptes et à la transformation
SLEC AUDIT

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Commissaire aux Comptes" around the top and "SLEC AUDIT" in the center.

Richard GRATIA